

Conseil municipal du 18 mai 2018

SEANCE ORDINAIRE

L'an deux mil dix-huit, le vendredi 18 mai à 20 h 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUTIER, maire.

PRESENTS

Vincent LAUTIER, Michel BADOIL, Xavier CHALANDON, Laury DELAGE, Sophie DELSIGNORE, Jacqueline DUFOUR, Michèle FOLACHIER, André MUT, Hervé PERONNET, Anne Lise PINTENO, Dominique TALLON, Anthony WILLAUME.

POUVOIRS

Nathalie TISSERAND à Vincent LAUTIER
Nathalie BOUGAIN à Michel BADOIL
Annie SKRZYPCZAK à Sophie DELSIGNORE

SECRETAIRE DE SEANCE :

Anthony WILLAUME

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 avril 2018 est approuvé à l'unanimité.

● **Informations préalables**

- . Emilie Guignardat, secrétaire de mairie, est en arrêt de travail jusqu'au 7 juillet inclus.
- . Le protocole d'accord avec Mme Fayard-Chazot a été signé le 4 mai 2018.

● **Communauté de Communes Dombes Saône Vallée**

- Conseil communautaire du 5 avril 2018

1. Finances

- Approbation des comptes de gestion, Vote CA, BP, taux fiscalité directe, TEOM, pour le budget principal, assainissement, zones d'activités économiques, immobilier d'entreprise, GEMAPI, transport.

Le document regroupant les comptes administratifs 2017 et budgets 2018 est disponible à l'accueil de la mairie.

- Vote des subventions 2018

- TLPE – Présentation des conclusions de l'étude

Approbation à une courte majorité de l'instauration de la taxe locale sur la publicité extérieure. Les communes doivent délibérer pour que cette décision soit applicable (2/3 des communes représentant 50 % de la population)

- Présentation du bilan des acquisitions et cession immobilières 2017 de la communauté de communes.

2. Environnement – Statuts CCDSV – GEMAPI Complémentaire

Approbation de l'élargissement des compétences sur les points suivants :

Les eaux de ruissellement et l'érosion des sols - La mise en oeuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau - La protection et la conservation des eaux superficielles - L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants - L'animation, la sensibilisation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

3. Environnement

- Approbation de la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique – Canton de Saint Trivier sur Moignans.

- Convention relative à la gestion et l'animation du programme de développement Leader avec les communautés de communes concernées ;

- Convention relative à la mise en oeuvre d'un programme de sensibilisation et d'animation sur le zonage NATURA 2000

- Convention sur le Programme Agro-Environnement et Climatique avec les communautés de communes concernées

4. Administration générale

Approbation de la convention de création d'un groupement d'achats pour les systèmes d'impression

5. Assainissement

- Approbation de l'acquisition amiable ou par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique – Constitution du Dossier d'Enquête Publique pour la station d'épuration de Saint Didier de Formans.
- Approbation de l'augmentation de la redevance assainissement collectif avec une part fixe à 60 € HT (au lieu de 50 €) et 1,95 € HT le m³ pour permettre de financer les travaux de rénovation des stations d'épuration et réseaux.
- Achat d'un terrain à Savigneux pour la création d'un poste de refoulement.

6. Culture-Patrimoine

Extension et renouvellement du Pays d'art et d'histoire - Convention avec l'office de tourisme Ars Trévoux / Convention avec la Ville de Trévoux / Création de tarifs pour l'accueil de scolaires hors territoire CCDSV

7. Tourisme – Musée de Cire

Modification du projet avec la suppression de l'aménagement de l'étage, de l'auvent et de la trémie.

16. Transports

Challenge Mobilité AURA le 7 juin 2018 – Gratuité du réseau et des locations de vélos

17. Travaux

Approbation des demandes de subvention auprès de la Région Auvergne – Rhône Alpes pour l'aménagement de l'aire de stationnement à Parcieux.

- **Rendez-vous aux jardins**

"Les rendez-vous aux jardins" auront lieu le week-end du 1^{er} au 3 juin. Pour notre commune, le parc de la Cure sera ouvert avec des animations prévues : atelier de tricotage et habillage d'arbres. L'atelier big-bang exposera une quarantaine de tableaux en lien avec les fleurs, parcs et jardins.

Le flyer sera distribué aux habitants prochainement. "Les rendez-vous aux jardins" sont organisés conjointement avec la CCDSV, la commune et des associations de PARCIEUX.

- **SMICTOM**

- Conseil Syndical (5 mars 2018)

Point déjà abordé au CM d'avril

- **SIEA**

- Nouveau statut du SIEA (délibération)

La Chambre Régionale des Comptes et la Préfecture ont rappelé en 2016 et 2017 au SIEA qu'en vertu du principe d'exclusivité, qui a pour conséquence de dessaisir intégralement les communes sur les compétences transférées à un EPCI, il convenait de mettre un terme aux cofinancements autres que ceux afférents à la compétence électrification rurale. Sont visés les travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication pour lesquels, jusqu'à présent, les communes votaient des participations (fonds de concours) imputées sur leur budget en dépenses d'investissement.

Cette participation aux travaux devra donc désormais faire l'objet d'une modulation de la contribution des membres concernés, en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le syndicat ou encore de leur localisation, dans le cadre du vote des statuts.

Le Comité Syndical, lors de sa réunion du 13 avril 2018, a validé le principe d'une modification des statuts du SIEA afin de prendre ce nouvel élément en considération.

Cette modification porte sur l'ajout à l'article 6 - Budget – Comptabilité - de la phrase suivante :

«Les quotes-parts contributives des membres sont modulées en fonction de la nature des travaux mis en œuvre par le Syndicat. Les modalités en seront définies par le comité syndical.»

La cotisation spécifique « travaux » sera imputée au compte 6554 en section de fonctionnement du budget de la commune. Elle sera toujours calculée sur le montant HT des travaux, comme l'étaient les fonds de concours précédemment mais fera l'objet d'un appel de fonds de 85% du montant à charge de la commune après la signature du plan de financement (contre 100 % pour les fonds de concours).

La régularisation par rapport au coût réel des travaux interviendra lors de la fourniture du décompte général et définitif des travaux par l'entreprise.

Pour ce qui concerne l'électrification rurale, les fonds de concours étant autorisés en la matière, il n'y aura pas lieu de modifier quoi que ce soit (imputation de la dépense, pour la commune, en investissement).

En application des dispositions des articles L5211-17 et 20 du CGCT, il appartient à chacune des Communes adhérant au SIEA de se prononcer dans un délai de 3 mois sur cette modification statutaire, l'absence de réponse dans le délai imparti étant considérée comme avis favorable.

Le Maire invite donc le Conseil municipal à approuver la modification statutaire ci-dessus.

A l'unanimité des voix, le conseil municipal approuve la modification statutaire du SIEA.

Mme FOLACHIER indique qu'elle avait signalé, lors du conseil municipal d'avril 2018, que des points lumineux étaient défectueux : ils ne fonctionnent pas à ce jour.

- **Commune**

- Cadre de vie
 - Proposition d'aménagement route de Reyrieux

Suite à la réunion avec les habitants du secteur, la commune va soumettre les aménagements de sécurité sur la route de Reyrieux au service voirie du département de l'Ain.

Ces aménagements consistent à créer un espace piéton sur la partie ouest de la voie et créer une à deux écluses supplémentaires. Le coût des travaux, selon les contraintes du Département, sont estimés entre 2 000 et 6 000 €.



- Ecole et jeunesse
 - Signature du Contrat Enfance et Jeunesse 2018-2021 (délibération)

Le Maire rappelle qu'un Contrat Enfance et Jeunesse a été signé entre la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et certaines communes du territoire dont la commune de PARCIEUX, pour la période de 2014 à 2017. Ce contrat d'objectifs et de cofinancement doit être renouvelé à partir de 2018 pour une durée de 4 ans. La finalité du CEJ est de poursuivre et d'optimiser la politique de développement en matière d'accueil des moins de 18 ans. Il répond aux besoins croissants des familles en matière d'accueil pour la petite enfance et pour les jeunes.

Il est proposé au Conseil communal :

- D'APPROUVER le renouvellement du contrat enfance et jeunesse pour la période 2018-2021
- D'AUTORISER le Maire ou son représentant à le signer.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le renouvellement du Contrat Enfance et Jeunesse pour la période 2018-2021 et autorise le Maire ou son représentant à le signer.

- Association
 - Assemblée générale de la MJC du 5 avril 2018

L'année 2017 s'est traduite par une volonté d'ouverture et de développement, de la part de la MJC : tout d'abord au niveau des évènements, où différents partenariats ont été initiés. Concernant les activités, 10 nouvelles ont pu être proposées pour la saison 2017-2018, ainsi que 25 stages/découvertes. De nouveaux projets ont été lancés par le pôle jeunesse afin d'accompagner la jeunesse sur notre territoire (mise en place de projets par exemple). La MJC s'est également attachée à structurer ses instances, notamment avec la mise en place de commissions, comme celles sur les Ressources Humaines et la Communication. En interne, un animateur culturel est venu renforcer l'équipe de permanents et une nouvelle organisation s'est mise en place. Malgré cela, des préoccupations existent : le renouvellement de la vie associative, le maintien de l'équilibre budgétaire et la question des futurs locaux.

RAPPORT D'ACTIVITES 2017

750 adhérents dont 94 % d'habitant dans la CCDSV.

39 activités régulières sont animées par 32 personnes différentes (salariés, bénévoles ou prestataires).

4 salariés permanents : Thierry Perrier, directeur - Cécile Fass, responsable pôle jeunesse et coordinatrice des activités - Quentin ALLEMAND, animateur jeunesse et Julien LIARD, animateur culturel.

• **Activités :**

Activités musicales et projets musicaux avec 162 adhérents, activités sportives et de relaxation avec 297 inscrits, activités créatives avec 70 adhérents, les langues avec 20 adhérents, activités Arts vivants (danse, théâtre et cirque) avec 144 adhérents, stages découvertes

• **Evènements**

La MJC en fête (juin 2017), Rêves de cirque sur Reyrieux et Parcieux (juin 2017), Rallye culturel (septembre 2017), Festival des Solidarités (novembre-décembre 2017), carnaval « Destination le futur » (mars 2018), Saint Patrick (mars 2018)

• **Pôle jeunesse :**

La MJC anime un projet socio-éducatif spécifique jeunesse, au local jeunes, au sein du collège, sur le territoire et au sein de collectifs enfance – jeunesse avec des sorties, stages ou séjours.

RAPPORT FINANCIER

Les comptes de l'exercice 2017 se soldent par un déficit de 6 106 €. Le fonctionnement est bien maîtrisé malgré la stagnation des subventions et l'augmentation des charges de personnel avec l'embauche de l'animateur culturel. Le résultat d'activité dégage un bénéfice de 2 283 €. Les provisions pour congés payés et pour risques à hauteur de 8 389 € conduisent au déficit annoncé ci-dessus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

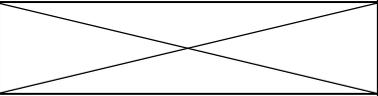
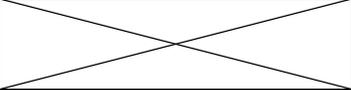
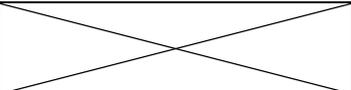
Le CA du 23 avril dernier a maintenu le bureau. Trois personnes supplémentaires intègrent ce CA.

○ Questions diverses

1. Le Clos du Château : Mme DUFOUR indique que le chantier pose problème avec les poids lourds : M. le Maire répond qu'un sens giratoire a été mis en place pour les travaux
2. Cœur de village : Mme FOLACHIER demande s'il y a eu une modification du permis de construire : ouverture d'un mur, côté église. M. le Maire répond par la négative et indique que cette ouverture était prévue
3. Coupures d'électricité du 31 mai 2018 : Mme FOLACHIER demande quels secteurs de la commune sont concernés : une information sera faite par la mairie (site internet)
4. Visite de l'Assemblée Nationale : Mme FOLACHIER demande comment ont été choisis les élus accompagnateurs des élèves de CM1/CM2 : M. le Maire répond que ce sont les élus du Groupe jeunesse (sans M. PERONNET empêché) et la 1^{ère} adjointe qui ont été désignés
5. Portail de la cour de la mairie : Mme FOLACHIER demande si le portail de la mairie doit rester ouvert. M. le Maire indique que non et fera un rappel aux personnes qui ne respectent pas cette interdiction
6. Construction Hypermarché Leclerc : Mme FOLACHIER demande s'il y a des nouvelles. M. le Maire indique que la demande de permis a été rejetée
7. SIAH : M. CHALANDON indique qu'il n'a pas de nouvelle des actes de vente du terrain en Janges. M. le Maire prendra des informations auprès du SIAH
8. Route de Reyrieux : M. CHALANDON informe que des barrières avec des barbelés ont été jetées au milieu de la chaussée
9. Sangliers : M. CHALANDON informe qu'il y a beaucoup de sangliers
10. Visite de l'Assemblée Nationale : les 26 enfants de CM de l'école ont été invités le mardi 15 mai 2018 par le député Charles De La Verpillière. 7 personnes (4 élus, 2 institutrices, 1 AVS) accompagnaient les enfants. Le coût de cette journée a été la suivante : 1 700 € pour le transport (TGV + car). Les 300 € pour le métro et les repas ont été pris en charge par le maire et les deux adjointes
11. Création d'une 5^{ème} classe : Mme DELAGE demande si nous avons des nouvelles : M. le Maire répond que non (en attente de Commission)

[NT1][NT2] **CLOTURE DE LA SEANCE à 21 h 00**

La secrétaire de séance,
Anthony WILLAUME

Vincent LAUTIER		André MUT	
Michel BADOIL		Hervé PERONNET [NT3][NT4]	
Nathalie BOUGAIN		Anne Lise PINTENO	
Xavier CHALANDON		Annie SKRZYPCZAK	
Sophie DELSIGNORE		Dominique TALLON	
Laury DELAGE		Nathalie TISSERAND	
Jacqueline DUFOUR		Anthony WILLAUME	
Michèle FOLACHIER			

